MEMO_GESTION_RISQUE_CREDIT

2024-12-17

Contents

1	$\mathbf{Q}\mathbf{u}^{\imath}$	'est-ce qu'une banque ?	3
	1.1	Des origines à aujourd'hui	3
		1.1.1 Histoire de la banque	3
	1.2	Le système bancaire	3
		1.2.1 Le système français	3
		1.2.2 La Banque centrale européenne (BCE)	3
		1.2.3 Les produits bancaires - Focus sur le crédit	3
2	Que	els sont les risques d'une banque ?	6
	2.1	Les principaux risques de la banque	6
		2.1.1 Risque de crédit	6
		2.1.2 Risque de marché	6
		2.1.3 Risque opérationnel	6
		2.1.4 Risque de liquidité	6
	2.2	Les risques secondaires	6
		2.2.1 Focus sur le risque ESG	6
_	~		
3		etion des risques	7
	3.1	Réglementation bancaire	7
	0.0	3.1.1 Réglementation applicable	7
	3.2	Gestion dans les établissements	7
	3.3	Focus sur le risque de crédit :	7
		3.3.1 Principes du risque de crédit :	7
		3.3.2 L'octroi :	7
		3.3.3 Les garanties :	8
		3.3.4 Mesurer le risque client :	8
		3.3.5 Mesure du risque de crédit sur un client :	8
		3.3.6 Principaux évenement du risque de crédit :	8
	0.4	3.3.7 Indicateurs clés de la mesure de risque	9
	3.4	Synthèse : Saine gestion du risque de crédit	9
4	Intr	roducion partie 2 la Sillicon valley bank :	11
5	Cor	nment se couvrir contre les risques de crédit ?	11
-	5.1	-	11
		· ·	11
			12
			12
		-	12
		V	12
	5.2		15^{-1}
		· ·	15
			15

		5.2.3	Processus d'homologation :	15
		5.2.4	Sujet connexes au SNI et au SI:	16
		5.2.5	Synthèse en bullet points :	16
	5.3	Les pa	ramètres:	17
		5.3.1	La probabilité de défaut :	17
		5.3.2	Le coefficient de conversion de crédit :	17
		5.3.3	La perte en cas de défaut :	18
		5.3.4	Paramètres Backset:	18
	5.4	Nouve	auté IRB Repair :	18
6		provis		2 0
	6.1		9:	20
		6.1.1	Contexte:	20
		6.1.2	Présentation de la norme :	20
		6.1.3	IFRS 9 : Qu'est-ce que c'est ?	20
		6.1.4	Évolutions apportées par IFRS 9 :	20
		6.1.5	Dépréciation : instauration d'un nouveau modèle	21
		6.1.6	Dépréciation – Affectation aux Buckets	21
		6.1.7	Calcul des ECL (Expected Credit Losses) par Bucket	23
		6.1.8	Provisions CNC Bucket 3:	23
		6.1.9	Provisionnement des encours en défaut (Bucket 3)	23
		6.1.10	Coût du risque :	24
	6.2	Les ex	igences en fonds propres :	24
		6.2.1	Réglementation prudentielle :	24
		6.2.2	Bâle II (2004)	24
		6.2.3	Règlementation Bâle III	24
		6.2.4	Calcul des EFP et ratios de solvabilité :	27
	6.3	Focus	pilier 2:	30
		6.3.1	Qu'est ce que le SREP :	30
		6.3.2	Déroulement du SREP :	32
		6.3.3	Implications pour les banques :	32
		6.3.4	L'ICAP:	33
		6.3.5	Exigences:	33
		6.3.6	Objectif:	33
		6.3.7	Les 7 principes (Guide BCE):	33
	6.4	Exemp	ole de risque de couveture de crédits :	34
		6.4.1	Catégorie A : Administration centrale	34
		6.4.2	Catégorie B : Banque de détail	34
		6.4.3	Catégorie C : Corporate	35
		6.4.4	Catégorie D : Retail/Detail	35
		645	Exemple autres catégories:	35

1 Qu'est-ce qu'une banque?

1.1 Des origines à aujourd'hui

- Le troc : échange de biens, chaîne d'échanges potentiels, absence d'épargne.
- Solution -> La monnaie :
 - Premier système bancaire, organisation centralisée, étalonnage de valeur.
- Banque: institution essentielle.
 - Collecte l'épargne, accorde des prêts, met à disposition des moyens de paiement.

1.1.1 Histoire de la banque

- 2e millénaire av. J.-C. : Le prêt de marchandises se fait dans les temples.
- VIIe siècle av. J.-C. : Apparition de la monnaie (prêts et dépôts d'argent).
- Jusqu'au Moyen Âge: Activité bancaire = opérations de caisse (dépôt et retrait).
- Croisades : Augmentation des échanges -> banques facilitent ces échanges.
- 1511 : Première banque à Venise. Florence devient une place bancaire majeure.
- 21e siècle : L'État renforce son autorité sur les banques.
 - Exemple : Roosevelt post-1929 -> Séparation banques d'affaires et banques de dépôts.
- 1945 en France : Nationalisation, incluant la Banque de France.
- 1960 et plus : Évolution : nouveaux clients (femmes, jeunes, enfants), nouveaux moyens de paiement (cartes), diversification (industrie, immobilier, marchés financiers).

Commentaire: Les banques deviennent un agent indispensable au quotidien.

1.2 Le système bancaire

1.2.1 Le système français

- 3 grandes activités :
 - Détail.
 - Financement et investissement.
 - Gestion d'actifs ou autres spécialités.
- Système concentré : Beaucoup de banques-assureurs.
- 2021 : 5 banques françaises parmi les 15 plus grandes de l'UE.

1.2.2 La Banque centrale européenne (BCE)

Rôle et actions de la BCE : Veiller à la stabilité des prix.

- Fixation des taux d'intérêt des prêts aux banques.
- Gestion des stocks de devises (garantie des taux).
- Contrôle des marchés financiers et du système de paiement.
- Garantie de la sécurité et solidité du système européen.
- Production des billets.
- Surveillance de l'évolution des prix.

Cas COVID-19: Moratoire sur les prêts, prêts garantis par l'État.

1.2.3 Les produits bancaires - Focus sur le crédit

- Principaux produits : Prêts et crédits et dépôts.
- Crédits bancaires classiques : Court et moyen et long terme.
- Financements locatifs : Crédit-bail, LOA, location financière.
- Engagements par signature: Caution, garanties financières, couvertures, documentation.
- En comptabilité: Distinction entre crédits débloqués (flux) et opérations hors bilan (engagements).

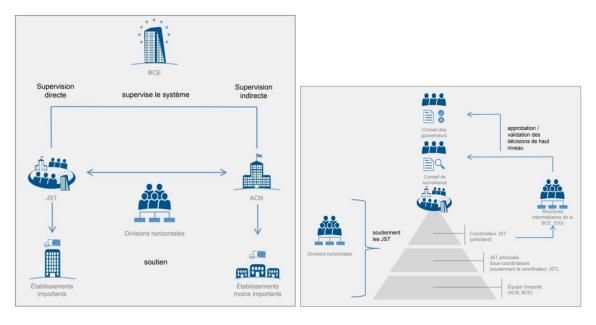


Figure 1: Logo de la BCE

1.2.3.1 Les dépôts : passif de la banque

- Dépôts à vue :
 - Comptes de dépôt ou comptes chèques (réglementés).
 - Comptes courants : Supposent des entrées et sorties régulières.
- Comptes épargne et livrets :
 - Sans retrait d'espèces ni moyen de paiement.
 - Réglementés, fiscalisés, rémunérés (intérêts).
- Dépôts à terme et plans d'épargne :
 - Clause de non-retrait avant échéance pour garantir un rendement.
- Dépôts de titres : Comptes dédiés aux valeurs mobilières.

Classe	ACTIF	PASSIF	Classe
1	Prêts interbancaires	Emprunts interbancaires	1
2	Crédits à la clientèle	Dépôts de la clientèle Divers	2
	Divers	Divers	
3	Portefeuille	Certificats de dépôts	3
3	titres	Obligations	
4	Immobilisations	Fonds propres	5

Figure 2: Bilan simplifié d'une banque universelle

1.2.3.2 Bilan simplifié de la banque Les banques diversifient leurs produits : fonds d'investissement, bourse, gestion de patrimoine, services B2B.

1.2.3.3 Le crédit

• Souscription en ligne ou en agence.

• Principales données : Montant, durée, taux, échéances ou mensualités, TAEG, montant total dû.

Montant restant dû à la date de paiement de la dernière échéance : 19 704,55 €

Dont intérêts déjà différés : 0,00 €

Amortissable en 71 échéances de périodicité : Mensuelle

Taux hors assurances : 1,930 % l'an Fixe
Taux période d'anticipation : 1,930% FIXE
Type de remboursement : CONSTANTES

N° Ech	Date d'échéance	Amortissements	Intérêts Normaux	Intérêts Différés	Assurances	Total à payer	Montant restant dû après échéance
50	05/02/2020	262,21	31,69		7,13	301,03	19442,34
51	05/03/2020	262,63	31,27		7,13	301,03	19179,71
52	05/04/2020	263,05	30,85		7,13	301,03	18916,66
53	05/05/2020	263,48	30,42		7,13	301,03	18653,18
54	05/06/2020	263,90	30,00		7,13	301,03	18389,28
55	05/07/2020	264,32	29,58		7,13	301,03	18124,96
56	05/08/2020	264,75	29,15		7,13	301,03	17860,21
57	05/09/2020	265,17	28,73		7,13	301,03	17595,04
58	05/10/2020	265,60	28,30		7,13	301,03	17329,44
59	05/11/2020	266,03	27,87		7,13	301,03	17063,41
60	05/12/2020	266,46	27,44		7,13	301,03	16796,95
61	05/01/2021	266,88	27,02		7,13	301,03	16530,07
62	05/02/2021	267,31	26,59		7,13	301,03	16262,76
63	05/03/2021	267,74	26,16		7,13	301,03	15995,02
64	05/04/2021	268,17	25,73		7,13	301,03	15726,85
65	05/05/2021	268,61	25,29		7,13	301,03	15458,24
66	05/06/2021	269,04	24,86		7,13	301,03	15189,20
67	05/07/2021	269,47	24,43		7,13	301,03	14919,73
68	05/08/2021	269,90	24,00		7,13	301,03	14649,83
69	05/09/2021	270,34	23,56		7,13	301,03	14379,49
70	05/10/2021	270,77	23,13		7,13	301,03	14108,72

Figure 3: Amortissement de crédits

• Depuis 2019 : Durcissement des critères pour les crédits immobiliers.

2 Quels sont les risques d'une banque?

2.1 Les principaux risques de la banque

2.1.1 Risque de crédit

• Absence de remboursement d'un prêt.

2.1.2 Risque de marché

• Pertes issues des variations de marché.

2.1.3 Risque opérationnel

• Pertes dues à des défaillances de processus, personnel, systèmes internes ou événements extérieurs.

2.1.4 Risque de liquidité

• Incapacité à honorer ses paiements à court terme.

2.2 Les risques secondaires

• **Risques**: Stratégiques, réputation, climatiques, macroéconomiques, politiques, réglementaires, concurrentiels, résolution (redressement rapide), taux.

2.2.1 Focus sur le risque ESG

- Deux axes principaux :
 - Risque physique (impact direct).
 - Risque de transition (adaptation).



Figure 4: Réglementation des risques ESG

• Autres risques : informatiques, liés à la clientèle.

3 Gestion des risques

3.1 Réglementation bancaire

- Comité de Bâle : Superviseurs de 27 pays. Renforcement de la solidité du système financier mondial (exemple : ACPR et Banque de France).
- Mécanisme de surveillance unique (MSU) : Supervision du système européen par la BCE.
- Autorité bancaire européenne (ABE) : Amélioration du marché intérieur européen (normes techniques).
- Mécanisme de résolution unique (MRU) : Élaboration des plans de résolution supervisée par la BCE.

3.1.1 Réglementation applicable

- Règlement européen dit CRR.
- Lois et règlements adoptés par chaque État membre.
- Règles administratives : institutions législatives et réglementaires.
- Lignes directrices : Exigences de divulgation.

3.2 Gestion dans les établissements

- Cadre d'appétence aux risques : Définit les politiques et dispositifs de gestion des risques.
- Inclut : Ensemble d'alertes et de seuils.
- Fixe de manière optimale les risques pris par la banque pour faciliter la communication avec les organismes de tutelle.
- **Dispositif internes** : Description de \neq éléments
 - des politiques d'engagement
 - des procédure d'octroi de crédit
 - des régles de déclassement et provisionnement des créances
 - application des limites
 - procédures d'information
 - organisation du contrôle permanent

3.3 Focus sur le risque de crédit :

3.3.1 Principes du risque de crédit :

- Définition : Risque de perte lié à l'incapacité d'un emprunteur à rembourser un prêt
- Maitrise du risque de crédit -> élaboration de la rentabilité
- Evaluer le risque :
 - Expérience et connaissance économique de la banque
 - Outils statistiques : scores et système experts
- Minorer un risque : position de couverture (garanties, assurances, provisions)
- Tarification du crédit : Prise en compte du coût du risque

3.3.2 L'octroi:

• Analyse de la demande : situtation financière, capacité de remboursement, garanties, contexte économique, legislation (taux d'effort <35% et durée <25 ans pour un crédit immobilier)

3.3.3 Les garanties :

- Garanties réelles : Hypothèque, nantissement, gage
- Garanties personnelles : Caution, avals, garanties bancaires
- Assurance emprunteur: Protection en cas de décès, invalidité, chômage. Remboursement du capital restant dû à la banque.
- Point réglementaire : la tarification du crédit doit prendre en compte le niveau de risque de l'emprunteur

3.3.4 Mesurer le risque client :

- Combien je porte d'engagement sur mon client ?
 - Contrat conclu avec le client
 - Groupe de cotation primaire : regroupement de tiers
 - Groupe de risques : regroupement de tiers liés entre eux
- Quel est le niveau maximun d'engagement du client ?
 - Limite d'engagement : risque maximal que la banque peut porter sur un client (25% des fonds propres)
 - Limitation sectorielle : prise en compte des risques de concentration des engagements par secteur
 - Limite par typologie de crédit
- Quel est le profil de risqe du client ?
 - Sain non sensible : client peu risqué (peu d'impayés et de dépassements)
 - Sain sensible : incidents au niveau des créances, restructuration des crédits (forbearance), incidents clients
 - Defaut et non perfoming loans (NPL) : ne rembourse plus et ne sera plus en mesure de rembourser

-Caractéristiques du défaut :

- 90 jours d'arriéré consécutifs
- Procédure de surendettement recevable
- Crédit restructuré en situation d'impayé
- Attention au risque de contagion si les prêts sont liés

3.3.5 Mesure du risque de crédit sur un client :

- Incident évalué au niveau de l'Obligor, pas juste sur un contrat. Arriéré déclenché dès un incident significatif (absolu ou relatif aux encours).
- Calcul quotidien du statut de défaut.
- Période probatoire de 3 mois minimum avant retour en situation saine.
- Dégradation de risque = impact sur cotation, provisions, coût du risque et fonds propres.
- Données partagées avec Banque de France et BCE.
- Reconnaissance du défaut peut impacter d'autres banques via échanges d'infos banque de France et BCE.

3.3.6 Principaux évenement du risque de crédit :

• Risque dès l'octroi du crédit (même sans acceptation).

- Incidents sur créances : impayés ou découverts non autorisés.
- Événements majeurs : incapacité, perte d'emploi, décès.
- Arriérés : dès un incident significatif sur une créance.
- Restructuration : ajustements pour débiteur en difficulté.
- **Défaut** : 90 jours d'arriérés, incapacité de paiement, expertise, ou procédures (surendettement, contentieux).
- Pertes : créances irrécupérables.

3.3.7 Indicateurs clés de la mesure de risque

-Exposition : - encours total : Encours total bilan et hors-bilan des prêts, comptes courants débiteurs, financements accordés non encore débloqués et garanties données - taux d'encours sous surveillance : Ratio Encours sous surveillance Encours total : répartition de l'encours par entité et cote interne et secteur économique ... - Top N des plus importants clients

• Défauts :

- taux de défaut: Ratio Nombre de clients ayant été en défaut sur les 12 derniers mois / Nombre de clients sains il y a 12 mois;
- Montant, taux et variation des encours de CDL: par mois et trimestre et année
- durée moyenne en douteux : Durée moyenne d'un dossier en douteux âge moyen du stock contentieux : Délai moyen écoulé depuis l'entrée en contentieux (en mois) du stock des créances contentieuses
- Top N des plus importants clients en sensible, Douteux ou Contentieux.

• Respect des limites de crédit:

- nombre de nouveaux dépassements validés en comité de crédit
- nombre de nouveaux dépassements liés à des dégradations de note.

• Incidents:

- taux d'irréguliers: Ratio Encours irréguliers (montants en dépassement d'autorisation sur compte courant débiteur) et Encours des comptes courants débiteurs
- taux d'impayés: Ratio Impayés / Encours des prêts
- taux de prorogation: Ratio Encours prorogé / Encours des prêts.

• Garanties:

taux de couverture par des garanties: Ratio Encours (Bilan + Hbilan) des prêts avec garantie /
 Encours total (Bilan + Hbilan) des prêts.

• Provisions:

- Montant provisions sur clients sains montant des provisions affectées (sur clients en défaut)
- taux de provision sur douteux et contentieux : Ratio Montant des provisions affectées et Montant en douteux ou contentieux
- montant des provisions collectives

• Coût du risque:

- coût du risque affecté et global pertes réelles sur le trimestre.

• Exigences Fonds propres :

- exigence en fonds propres au titre du risque de crédit.

3.4 Synthèse : Saine gestion du risque de crédit

• Sélection des crédits :

Collecte d'informations sur le client et son secteur.

- Définition de limites pour l'octroi selon cotation et encours.
- Garantie obligatoire.
- Suivi des crédits :
 - Cotation tenant compte de la solvabilité du client.
 - Suivi quotidien pour gérer incidents et recouvrements.
 - Respect des limites d'engagement et sectorielles.
 - Provisionnement basé sur pertes estimées.
- Respect des obligations réglementaires :
 - Calcul du risque pondéré pour les fonds propres.
 - Partage de données avec Banque de France et BCE (Anacrédit).
- Projection et stress tests : Évaluation de certains indicateurs de risque.

4 Introducion partie 2 la Sillicon valley bank :

• Histoire:

- Fondée en 1983 par des entrepreneurs de la Sillicon Valley.
- Banque commerciale spécialisée dans les start-up et les entreprises technologiques.
- 16e banque américaine en 2020.

• Faillite:

- Suite pandémie covid -> levée de fonds des start up
- Placement des liquidités en US bonds -> mais avec la monté des taux -> perte de valeur des actifs
- Dégradation condition de financement -> start up pioche dans leur liquidités -> vente actif à prix faible
- Enregistrement d'une perte + augmentation de K -> crainte
- Mouveement panique de retrait de liquidités -> faillite
- Gouv US intervient pour éviter la faillite
- Mise en place de régles de gestion des liquidités plus strictes

• Quid législation USA:

- Post 2008 -> Réglementation plus stricte pour les banques
- Administration Trump -> assouplissement des régles
- Bilan suppérieur à 250 milliards -> "surveillance renforcée"
- Post faillite SVB -> 190 banques parmis les 4700 sont en risque de faillite

• Contagion possible en Europe?

- Dirigeants rassurants
- Banques UE -> plus diversifiées que les USA
- Peu de liens directs entre les banques UE et SVB
- Mais banques également contraintes à la baisse des taux

• Impact sur le Crédit Suisse :

- Baisse de 2% du titre
- Crainte de contagion
- Baisse des taux -> impact sur les marges
- Baisse des actifs -> impact sur les fonds propres
 - * Refus de la saudia national bank de recapitaliser
- Baisse de la confiance des investisseurs -> impact sur le cours de l'action
- 19 mars 2023 -> UBS rachète le Crédit Suisse pour 3 milliards de francs suisses

5 Comment se couvrir contre les risques de crédit?

5.1 Système de notation interne

5.1.1 Définitions :

- Notation interne : Évaluation de la solvabilité d'un client.
 - Cotation unique d'un client
 - Une méthode par banque
 - basé sur des infos internes et externes
 - Groupe Crédit mutuel -> règle commune
 - Exception:
 - * Client avec Siren -> unique au sein du CMBArkea
 - * Population grands comptes -> unique au sein du CM
- ** Le taux de défaut**:

 $Taux de défaut = \frac{Nombre de clients passé au moins une fois en défaut dans l'année}{Nombre de clients sains au début de l'année}$

- Cotation : Probabilité de défaut d'un client dans les 12 prochains mois et mesure la non capacité à assurer

ses engagements - Indication sur le profil de risque -> différenciation des clients - Pouvoir de décision lors de l'octroi de crédit - Entre dans les exigences de FP et provision de la banque

• Echelle de cotation :

- A+, A-, B+, B- : Faible - C+, C-, D+ : Moyen

D-, E+ : FortE-,F : Défaut

5.1.2 Modèle au CM Arkea:

• Cotation automatique:

- Particuliers vs Personne morales retail
- Entreprise individuelle vs Agriculteurs vs SCI vs Association

• Cotation semi-automatique :

- Corporate entreprise vs Promotion immobilière

• Cotation manuelle:

- Financement spécialisés
 - * Grands comptes
 - * Assurances
 - * Financements d'acquisitions (FA ou FE)
 - * Foncières (FO)
 - * Banques
 - * Souverains

5.1.3 Grille unique Arkea:

• Deux calibrages sont retenus :

- Echelle spécifique au marché des particuliers
- Echelle unique pour le reste
 - * Un même taux de défaut = même note restituée à l'exploitant

• Deux échelles supplémentaires (acté spécialisée) :

- Souverains (méthode standard)
- Banques/Grands comptes et assimilés : correspondaance avec les notations externes

5.1.4 Système de notation :

• Définition du processus de notation :

- Cotation interne
 - $\ast\,$ Mesure de la proba de défaut à horizon 1 ans
 - * Réactive -> car plus près du fonctionnent des comptes de la banque
- Cotation BDF:
 - * Associée à la prob défaut entreprise, horizon 3 ans
 - $\ast\,$ Plus stable -> car plus liée à la situation économique

5.1.5 Le processus de cotation d'un client :

5.1.5.1 Cotation quotidienne et mensuelle :

• Traitements mensuels :

- Affectation : choix du modèle en fonction du type de client
- Cotation primaire : cotation à l'aide des variables client

• Traitements quotidiens:

- Cotation risquée : prise en compte des évenements risques
- Cotation influencée groupe : relation sur les cotations groupes foyer ou SIREN
- Cotation ajustée : Ajustement par un processus dérogatoire manuel

La somme de ces éléments constitue la cotation finale du client.

5.1.5.2 Affectation aux algorithmes:

- Affectation au niveau GCP: groupe foyer ou groupe SIREN
 - Permet de découper l'ensemble de la population ARKEA
 - * Sélection par type de GCP
 - * Sélection par axe de marché (code juridique client)
 - * Sélection par catégorie d'exposition (retail vs corporate)
 - * Existence ou non d'une note nationale ou grille experts

• L'affectation dans les faits :

- Affectation des GCP en fonction de ces critères et de l'ordre de priorité
 - * Algorithme experts non modélisable
 - * Algorithmes statistiques basé des variables (comportement/risque)
- Les modèles sont homologués par la BCE

5.1.5.3 Modélisation de la cotation primaire

• 1) Constitution d'une base de données :

- Saine + obs du défaut sur un an

• 2) Segmentation de la population :

Sous-population homogène

• 3) Modélisation:

- Sélection variables discriminantes / performances / découpage en sous cotation

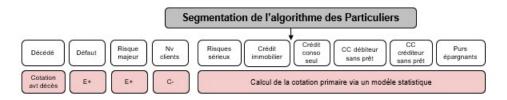


Figure 5: Segmentation de l'algorithme des particuliers

5.1.5.4 Application de la cotation primaire :

• 1) Cotation primaire:

- Associée à un groupe de cotation primaire (CGP)
- Calculée quotidiennement
- Issue d'un processus automatique de cotation

• 2) Les données de l'algo statistiques

- Data du fonctionnement interne
- $-\,$ Data signalétiques : sexe, age ...
- Data financières

5.1.5.5 Cotation risquée :

• 1) Méthodologie:

- Calculée quotidiennement
- Obtenue par application de la matrice des risques
- Dégradante pour l'ensemble des tiers CGP ?
 - \ast Si un seul des tiers est dégradé -> l'ensemble des tiers le sont
- Différentes données :

- * interne : impayés, incidents, découverts, rejets
- * externe : cotation banque de France
- * Saisie manuelle
- Différenciation en fonction du type de portefeuille
 - * Matrice particulier / Corporate entreprise / Personnes morale retaiil ou SCI ou OBNL(organisme à but non lucratif)

5.1.5.6 Cotation influencée:

• 1)Définition et objectif :

- Prise en compte de la cotation groupe dans la cotation client
- Obtenue par croisement de trois scores :
 - * Cotations primaires des tiers du groupe / pondéré au % de détention
 - * Score issu du bilan consolidé du groupe
 - * Score issu de données qualitatives
 - * "Ajustement possible selon le profil de risque"

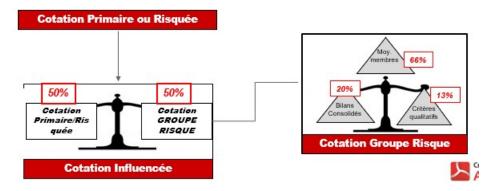


Figure 6: Segmentation de l'algorithme des particuliers

5.1.5.7 Cotation ajustée et cotation finale :

• Ajustement de la cotation :

- A la hausse -> limite 3 cran
- A la baisse -> pas de limite

• Autorisé:

- Aux personnes sous habilitation et soumise à un contrôle
- Possible que sur les cotations saines
- Avec une date de validité associée à la cotation

• Cotation finale : Résultante de l'ensemble des traitements

- Cotation primaire + risquée + influencée + ajustée
- Rafraichissement quotidien
- Diffusé à l'ensemble des systèmes de la banque

5.1.5.8 Utilisation de la cotation finale:

• 1) Utilisation:

- Décision d'octroi de crédit
 - * Tarrification + délégation du pouvoir
- Suivi du risque de crédit
- Appréciation de la qualité globale du portefeuille
- Respect des limites d'engagement
- Calcul des provisions et exigences de fonds propres (EFP)

5.2 Focus sur la modélisation d'un algorithme de cotation :

5.2.1 Construction des données :

5.2.1.1 Périmètres données utilisées :

- Données internes :
 - Historique des comptes/épargne / crédit / données financières / risques
 - Donnée historisée trimestriellement par tous les SI

5.2.1.2 Constitution de la base de données :

- Période d'obs par défaut -> un an
- BDD commune sur l'ens du gp bancaire
- BDD test et BDD d'entrainement

5.2.1.3 Périmètre - Variables cibles à modéliser

- Modélisation du défaut Balois
- Base composée de clients sains en début de période
- La variable cible est calculée sur les 12 mois suivants

5.2.2 Construction d'un score:

- 1) Préparation des données :
 - QDD / Nouvelles variables / Segmentation homogène
- 2) Sélection des variable
 - Discrétisation des variables continues
 - Regroupement de modalités
 - Sélection variables candidates (corrélations, VIF, ACP, robustesse)
- 3) Construction + validation modèle :
 - Train et test base
 - Modélisation logistique
 - Sélection 1 ou pls modèles
 - Estimation coef (courbe ROC / AUC)
 - Constitution des classes de risques
 - * Affectation de la cotation primaire à partir d'une échelle de cotation
 - Mesure de performance sur les échantillons

5.2.3 Processus d'homologation:

- Utilisation des méthodes internes pour le calcul de l'exigence en fonds propres nécessite une homologation par la BCE ou l'ACPR.
- Étapes au niveau de l'établissement :
 - Construction des modèles.
 - Validation par les instances internes de pilotage projet (GT, CPIL).
 - Audit interne de Contrôle Permanent des modèles.
 - Utilisation des modèles pendant une période suffisante et règlementaire (use-tests).
 - Audit interne de pré-homologation donnant lieu à un rapport.
 - Demande officielle et normée de l'établissement pour être audité.

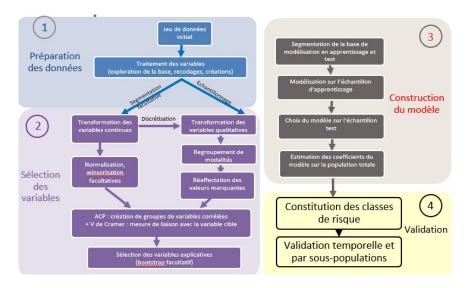


Figure 7: Recap modelisation

5.2.3.1 Exemple le backtest :

- Objectif : Tester la fiabilité d'un modèle en utilisant des données historiques.
- Méthode:
 - Comparer les prévisions du modèle aux résultats historiques réels.
 - Analyser les écarts pour mesurer la précision et identifier les faiblesses.

• Avantages:

- Validation du modèle avant déploiement.
- Amélioration continue et conformité réglementaire.

• Limites:

- Dépendance aux données passées.
- Risque de sur-ajustement (**overfitting**).
- Difficulté à intégrer des événements rares.

5.2.4 Sujet connexes au SNI et au SI:

5.2.5 Synthèse en bullet points :

SNI : Système de Notation Interne. SI : Système d'Information.

- Le SNI dépasse le calcul d'une cotation et s'intègre dans :
 - Les outils, processus métiers et activités de la banque.
- Évolutions transverses du SI :
 - Modalités de gestion du défaut.
 - Règles et traitements de constitution des groupes.
- Appropriation du dispositif par les exploitants :
 - Formations.

- Outil dédié à la restitution, affichage et explication des cotations.
- Restitution des cotations dans les documents majeurs.
- Exploitation de la cotation dans les outils et process métiers :
 - Instruction crédit / Calcul et gestion des garanties.
 - Gestion des limites et calcul des pouvoirs.
- Supervision :
 - Qualité des données.
- Conclusion:
 - Une grande partie de l'activité bancaire repose sur un SI performant, sécurisé et homologué.

5.3 Les paramètres :

1) Objectif: - Post catégorisation des clients -> estimation des pertes potentielles - Paramètres principaux : - Probabilité de défaut (PD) - Coefficient de conversion de crédit (CCF) - Parts des engagements hors bilan convertis au bilan en cas de défaut - Perte en cas de défaut (LGD) : - Estimation des pertes en cas de défaut - Coexistence des paramètres :

5.3.1 La probabilité de défaut :

- Définition : Probabilité qu'un client ne puisse pas honorer ses engagements.
- Calcul : Détermination annuelle à partir de l'historique de taux de défaut 1 an

 $\label{eq:Taux} \text{Taux de défaut} = \frac{\text{Nombre de clients passé au moins une fois en défaut dans l'année}}{\text{Nombre de clients sains au début de l'année}}$

 $PD\ finale = PD\ historique + Marge\ de\ prudence\ li\'ee\ \grave{a}\ la\ volatilit\'e\ temporelle + Marge\ de\ prudence\ li\'ee\ \grave{a}\ la\ volatilit\'e\ sectorie$

5.3.2 Le coefficient de conversion de crédit :

• Définition : Part des engagements hors bilan convertis au bilan en cas de défaut.

$$\text{CCF} = \frac{\sum_{Contrats} \text{Solde bilan hors défaut } - \sum_{contrats} \text{soldes bilan début période}}{\sum_{Contrats} \text{soldes HB début de période}}$$

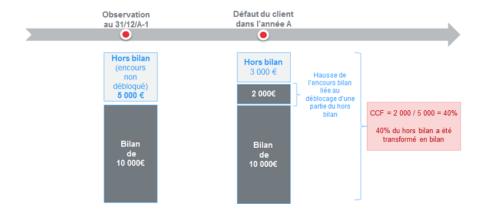


Figure 8: Exemple prêt habitat CCF

5.3.3 La perte en cas de défaut :

- Définition : Estimation des pertes en cas de défaut.
 - Rapport entre la perte subie sur une expo en cas de défaut et le montant de l'expo au moment du défaut
 - Des marges de prudences sont ajoutées à la LGD historique pour tenir compte des incertitudes

$$\label{eq:logD} \text{LGD} = 1 - \frac{\sum \text{R\'ecup\'erations actualis\'ee}}{\text{Solde au d\'efaut}}$$

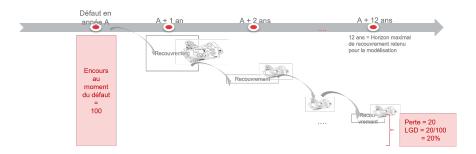


Figure 9: Exemple prêt habitat LGD

5.3.4 Paramètres Backset:

- Définition : -Estimation approfondie de la qualité des estimations (LGD, PD, CCF, EL Best)
- Objectif:
 - Proposer des amélioration du modèle
- 4 Thèmes identique à chaque paramètres :
 - Analyse de la représentativité des données
 - Analyse de la stabilité des paramètres
 - Analyse de la performance des paramètres
 - Contrôle du niveau de conservatisme des paramètres

5.4 Nouveauté IRB Repair :

- Définition :
 - Processus de remédiation ou d'amélioration d'un modèle interne
 - On peut définir la nouvelle probabilité de défaut comme ci-dessous :

$$PD = TD_{LRA} + Marge_{TD} + Marge_{Volatilit} + Marge_{QDD} + Marge_{NDOD}$$

- LRA: Moyenne de long terme :
 - Le calcul de la LRA doit systématiquement être basé sur le calcul d'une moyenne à LT des taux de défaut un an.

$$TD_{LRA} = \frac{1}{nbannes} \frac{\sum_{i=1}^{nbannes} TD_i}{nbannes}$$

- Calcul d'une marge TD : (Taux de défaut)
 - Calcul d'un IC de Clopper à 95% sur chaque TD annuel obs
 - Plus le nb emprunteur est elevé plus la marge est faible

$$Marge_{TD} = \frac{1}{nbannes} \sum_{i=1}^{nbannes} BorneSup_i - TD_{LRA}$$

- Calcul d'une marge de volatilité :
 - Calcul de l'écart type de l'IC des TD annuels
 - Avec une profondeur d'historique de 14 années le coef déflation est de 058. Le coef diminue à mesure que la profondeur historique augmente.

$$Marge_{Volatilit} = \frac{t_{95\%} \times (Nb_{annes} - 1)}{\sqrt{Nb_{annes}}} \times \sigma(BorneSup)$$

- Quantification de la marge QDD :Qualité de la données
 - La marge est quantifiée au niveau segment de PD grâce à un système de pondération.
 - La différence entre $\bf TD$ valeurs man quantes et $\bf TD$ autres modalités est répartie en fonction .
 - * Du pourcentage de valeurs manquantes.
 - * Du poids du segment de cotation dans l'algorithme.
 - * Du poids de l'algorithme dans le segment de PD.
 - La marge est ensuite distribuée par cotation selon le nombre de défauts.
- Quantification de la marge NDOD : Niveau de détail des données
 - Objectif : S'assurer que l'estimation de la PD reste conservatrice avec la nouvelle définition du défaut.
 - Mécanisme :
 - * Si les **TD anciens** sont inférieurs aux **TD nouveaux**, l'estimation de la PD est ajustée pour s'aligner sur les nouvelles données.
 - * La marge est évaluée au **niveau CHR** (segment PD x cotation).
 - Données utilisées :
 - * TD à horizon 6 mois calculés semestriellement de décembre 2009 à décembre 2020.
 - * Le point de juin 2019 est exclu car il marque la transition entre ancien et nouveau défaut.
 - Méthodologie:
 - * Utilisation d'une **régression logistique** pour tester la significativité des écarts entre anciens et nouveaux TD.
 - * Si applicable, la marge (basée sur TD 6 mois) est calibrée sur TD 1 an.
- LGD et CCF en nombre :
 - LGD -> Perte en cas de défaut
 - CCF -> Part des engagements hors bilan convertis au bilan en cas de défaut

$$LGDC_{contrat} = 1 - \frac{\sum_{i=1}^{nbdfauts} \text{R\'ecup\'eration actualis\'ee}}{\text{Encurs au d\'eclassement}}$$

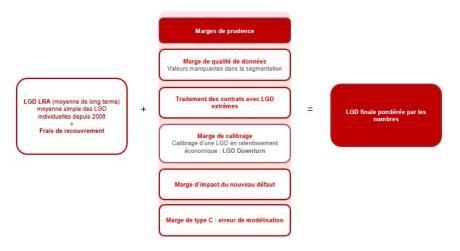


Figure 10: Schéma LGD

6 Les provisions:

Comment se protéger contre les risques de crédit ?

- Perte attendues : Directement impactées dans le résultat via les provisions
- Pertes inattendues : couverte par les exigences en fonds propres jusqu'à 99.9% de probabilité.

6.1 IFRS 9:

6.1.1 Contexte:

- Constat:
 - La crise de 2007/2008 révèle les limites de la norme IAS 39 (provisionnement des seules pertes avérées, tardif et insuffisant).
- Recommandations G20/FSB (2009):
 - Adopter un modèle anticipatif des **pertes de crédit attendues (ECL)** basé sur des données **prospectives**.
 - Prévoir des dispositifs **contra-cycliques** (coussins prudentiels).
- Norme IFRS 9:
 - Publiée le 24 juillet 2014 par l'IASB.
 - Remplace IAS 39, introduisant le modèle de pertes attendues.
 - Applicable dès le 1er janvier 2018 (uniquement pour les comptes IFRS).

6.1.2 Présentation de la norme :

6.1.3 IFRS 9: Qu'est-ce que c'est?

• IFRS = International Financial Reporting Standards

Norme comptable réglementaire pour les **instruments financiers**, régissant la présentation des données comptables au niveau international.

6.1.4 Évolutions apportées par IFRS 9:

• Modèle de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers

 Révision des critères de classification (en fonction du modèle économique et des caractéristiques des flux de trésorerie).

• Modèle prospectif de dépréciation

 Introduction des pertes attendues (ECL), remplaçant les pertes constatées, pour une estimation plus proactive des dépréciations.

• Réforme de la comptabilité de couverture

- Modifications apportées pour aligner davantage la comptabilité de couverture avec la gestion des risques.
- Phase 1 : Classification et évaluation des actifs et passifs financiers.
 - Trois catégorie et deux axes décisionnels

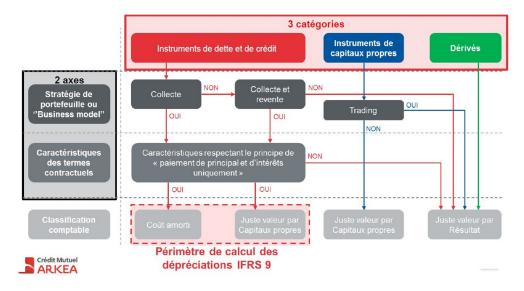


Figure 11: Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

- Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers.
 - Modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes attendues (ECL).
 - Déterminer la méthodologie de provisionnement des actifs financiers
 - Définir les paramètres du modèle
 - Simuler les montants de provisions
 - Application du modèle à tous les actifs pouvant être dépréciés
 - Différence entre IAS39 et IFRS9
 - * IAS 39 : Pertes avérées
 - * IFRS 9 : Pertes attendues (dès l'octroi du crédit)

6.1.5 Dépréciation : instauration d'un nouveau modèle

6.1.6 Dépréciation - Affectation aux Buckets

- Classement des actifs financiers en 3 catégories :
 - Bucket 1 : Créances saines, risque de crédit faible ou stable.
 - Bucket 2 : Créances saines, risque de crédit dégradé depuis l'octroi.
 - Bucket 3 : Créances en défaut.
- Affectation aux buckets et calcul des provisions :
 - Au niveau du contrat, un même client peut avoir des contrats dans différents buckets (selon la date d'octroi).
 - Pas de définition précise de la dégradation significative ; chaque établissement définit ses

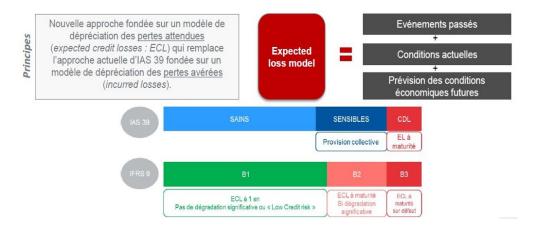


Figure 12: Dépréciation des actifs financiers

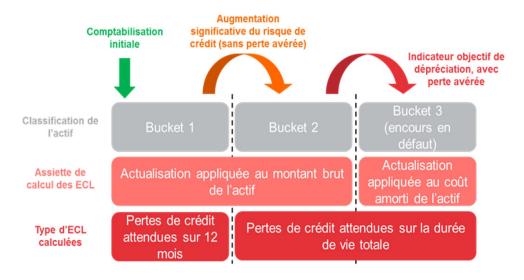


Figure 13: Dépréciation des actifs financiers, instauration d'un nouveau modèle

propres critères.

- Critères d'affectation au Bucket 2 :
 - Critères absolus: restructuration, impayés > 30 jours, octroi en défaut.
 - Critère relatif : Dégradation significative du risque de crédit depuis l'octroi.
- Affectation des paramètres IFRS 9 à chaque contrat selon :
 - La **cotation** du client.
 - Le type de contrepartie.
 - Le type de produit/garantie.
- Calcul des ECL selon une formule réglementaire pour chaque contrat et selon le bucket :

$$EAD = Bilan + Hors-Bilan \times CCF$$

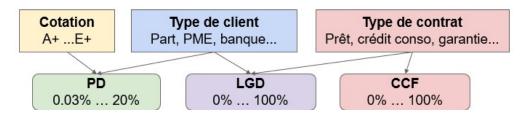


Figure 14: Dépréciation des actifs financiers, instauration d'un nouveau modèle

6.1.7 Calcul des ECL (Expected Credit Losses) par Bucket

- Bucket 1:
 - Horizon de calcul des ECL : 1 an.
 - PD (probabilité de défaut) : Calculée sur 1 an.
- Bucket 2:
 - Horizon de calcul des ECL : Jusqu'à la maturité du contrat.
 - PD : Calculée sur toute la durée du contrat, nécessitant une estimation des pertes pour chaque échéance.
- Formule de calcul des ECL :
 - Paramètres constants (à l'exception de la **PD**).

$$ECL = EAD \times PD \times LGD$$

- Forward-Looking:
- Les paramètres de **PD** intègrent une anticipation des **effets macro-économiques** et **idiosyncratiques** (spécifiques à l'entité).

6.1.8 Provisions CNC Bucket 3:

6.1.9 Provisionnement des encours en défaut (Bucket 3)

- Encours en défaut : Enregistrés dans le Bucket 3.
- Calcul des provisions : Basé sur des taux statistiques ou estimations d'expert.
- Principes :
 - Taux de provision croissant avec l'ancienneté du défaut.
 - Provisionnement uniforme entre bilan et hors-bilan (modulo CCF).

- Provisionnement des intérêts : à 100%.
- Priorité au provisionnement manuel (expert) par rapport aux grilles statistiques.
- Distinction des populations :
 - HDP: Algorithmes de cotation de masse.
 - LDP : Grilles expertes.

6.1.10 Coût du risque:

- Définition :
 - Il est remis à 0 chaque année et impact le résultat groupe

Coût du risque = Dotation de provision-Reprise de provision+Pertes non couvertes-Récupérations de créances amorties

6.2 Les exigences en fonds propres :

6.2.1 Réglementation prudentielle :

6.2.1.1 Introduction:

- Comité de Bâle : Créé en 1974 pour renforcer la solidité du système financier mondial et améliorer le contrôle prudentiel.
- Membres : Superviseurs de 27 pays, dont la France.
- Concordat de Bâle (1975) : Introduit le contrôle bancaire sur une base consolidée.
- BCBS : Basel Committee on Banking Supervision (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire).

6.2.1.2 Bâle I (1988)

- Faiblesses et lacunes :
 - Focalisation excessive sur les **fonds propres** au détriment du **risque**.
 - Approche trop **simpliste** du risque par rapport à la réalité.
 - Absence de prise en compte des nouvelles techniques de couverture des risques.
 - Non prise en compte du risque opérationnel.
 - Les **formules standard** "taille unique" ne favorisaient pas l'adoption de **bonnes pratiques** de gestion du risque.

6.2.2 Bâle II (2004)

- Bâle II (2004) : Accords visant à une couverture plus exhaustive des règles bancaires.
- Comité de Bâle : Recommandations sans force de loi, avec 4 textes publiés entre juin 2004 et novembre 2005.
- Union Européenne : Directive européenne CRD (Capital Requirement Directive) adoptée en octobre 2005, obligatoire pour tous les pays membres.
- France : Transposition en droit français via un arrêté du 20 février 2007, amendé plusieurs fois jusqu'en 2011.

6.2.3 Règlementation Bâle III

• Actes législatifs :

- CRD IV : Directive 2013/36/UE (accès et surveillance des établissements de crédit) et CRR : Règlement (UE) n° 575/2013 (exigences prudentielles).
- Bâle III : Règlement européen, sans transposition en droit français.
- Actes délégués :
 - NTR (Normes techniques de réglementation) : 50 normes prévues, 28 adoptées au 12 septembre 2016.
- Actes d'exécution :
 - NTE (Normes techniques d'exécution) : 31 normes prévues, 25 adoptées au 29 septembre 2016.
- Bâle IV : Prévu pour finalisation en 2025, ou finalisation de Bâle III.

6.2.3.1 Le comité de BALE:

- Objectifs de Bâle II (conservés en Bâle III)
- Mesurer la qualité de l'emprunteur.
- Réduire l'écart entre vision réglementaire et économique du risque.
- Dispositif au niveau bancaire
- Système de notation interne pour chaque client.
- Évaluation interne des paramètres de risque.
- Calcul trimestriel de l'exigence en fonds propres basé sur une nouvelle mesure du risque.

Citation:

Bale II/III est une évolution de la réglementation dont le fondement est d'autoriser les Banques à « utiliser leurs propres mesures du risque de crédit comme données de base dans le calcul du capital nécessaire à leur activité, sous certaines conditions et avec l'accord explicite des autorités de régulation »

6.2.3.2 Contexte financier et Bâle III

- Crise financière 2008 : Faillite de Lehman, crise des subprimes.
- Bâle III : Publié en décembre 2010, durcissement de l'approche en solvabilité et introduction de la liquidité.
- Juillet 2011 : Publication du projet de règlement CRR (applicable directement) et de la directive CRD IV (transposition nécessaire en droit national).
- Publication officielle : 27 juin 2013, CRR et CRD IV applicables dès le 1er janvier 2014 avec exceptions.
- Les ratios :
- -> NSFR : Net stable funding ratio = stabilité de financement

$$Solvabilit\'e = \frac{Fonds\ Propres}{Exigences\ en\ fonds\ propres}$$
 Ratio de levier =
$$\frac{Fonds\ propres\ tiers\ 1}{Encours\ comptable\ des\ actifs}$$

$$LCR = \frac{Actifs\ liquides}{Sorties\ nettes\ de\ tr\`esorerie\ \grave{a}\ 30\ jours}$$

$$NSFR = \frac{Ressources\ \grave{a}\ plus\ d'un\ an}{Emplois\ \grave{a}\ plus\ d'un\ an}$$

6.2.3.3 Zoom sur LCR:

• 1) Principe:

 Sortie nette de trésorerie à 30j doivent être couverte en situation de stress par un stock d'actif liquide : décaissement - encaissement

$$\frac{\text{Stock actifs liquides}}{\text{Sortie de liquidit\'e nette sur }30j}>=1$$

• 2) Actif liquide:

- Monnaies, billets, liquidité déposé en Banque centrale
- Actif cessible de qualité de crédit niveau 1 ou 2

• 3) Sortie nette de trésorerie à 30 jours :

- Sorties nettes de trésorerie : **Décaissements Encaissements**.
- Encaissements 75% des décaissements.
- Principaux encaissements:
 - * Crédits clientèle (pondération 50% en raison du renouvellement partiel).
 - * Remboursements entre banques (pondération 100% en période de crise).

• 4) Principaux décaissements (= sorties de cash)

- Retraits des clients (hypothèses de fuite des dépôts fixées par le régulateur)
- Remboursements des emprunts auprès des autres établissements
- Décaissements prévisionnels sur les engagements de hors-bilan

• 5) Les dépôts des clients ont des taux de fuite différents :

- Selon le type de clientèle (retail/corporate)
- Selon le type de dépôts (stables 5% / moins stables 10% / non stables au moins 10%) pour le retail
- Selon l'existence ou non d'une relation opérationnelle pour les dépôts corporates

• 6) Dépôts stables :

- Retail:

- * Couvert par un système de garantie des dépôts (directive 94/19/CE).
- * Fait partie d'une relation suivie, rendant le retrait improbable (ex : compte courant avec versement régulier des salaires).
- * Identification : Basée sur la notion de compte courant et l'intensité de la relation commerciale.

- Corporate:

- * Relation opérationnelle : Le client ne peut retirer son dépôt en moins de 30 jours sans compromettre son fonctionnement opérationnel.
- * Identification : Basée sur le type de dépôts et une comparaison entre les dépôts à terme et les flux débiteurs.

6.2.3.4 Zoom sur NSFR:

• 1) Principe:

- Stabilité de financement, les RS > 1 an doivent couvrir les ES > 1 an

• 2) Ressources stables:

Dépôts de la clientèle / Dettes subordonnées / Emprunts obligataires / Emprunts interbancaires
 / Fonds propres

• 3) Emplois stables:

 Crédits à la clientèle / Investissements / Engagements de financement / Engagements de horsbilan

6.2.4 Calcul des EFP et ratios de solvabilité :

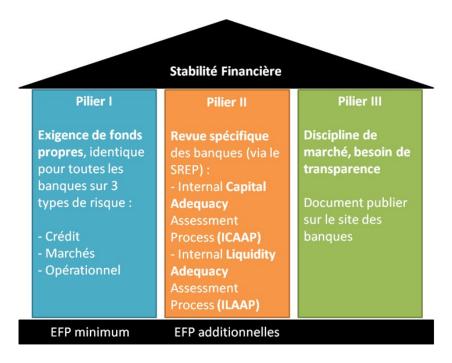


Figure 15: Piliers 123

6.2.4.1 Exigences réglementaires et piliers :

6.2.4.2 Risque pondérés et ratio de solvabilité :

1. Risque de crédit

- Risque qu'un débiteur ne rembourse pas son crédit.
- Chaque créance est pondérée selon la qualité du débiteur et du crédit via un **%RWA** (*Risk Weighted Asset*).

2. Exigence de fonds propres (EFP)

- Les fonds propres servent de coussin de sécurité contre les pertes non anticipées.
- L'EFP limite les risques pris par les banques pour assurer leur stabilité financière.

3. Ratio de solvabilité

- Rapport entre les fonds propres et le RWA des crédits pondérés.
- Mesure clé pour évaluer la solidité financière et respecter la régulation bancaire.

6.2.4.3 Risque pondérés méthode de calcul:

- 1) Affectation des paramètres Balois à chaque contrat selon :
 - La cotation de l'algorithme, le type de contrepartie, le type de produit/garantie
- 2) Attribution des paramètres PD, LGD et CCF à tous les contrats
 - − Il en résulte une disparité des % de RWA.

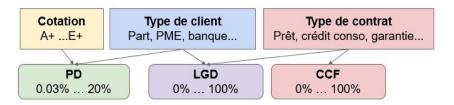


Figure 16: Risque pondérés

6.2.4.4 Risques pondérés calculs sous encours sains :

 $RWA = EAD \times \%RWAEAD = Bilan + Hors-Bilan \times CCFRWA \in [0, 1250\%]$: pour les crédits sains

$$\%RWA = LGD \cdot \left(N \left(\frac{1}{\sqrt{1-R}} \cdot G(PD) + \sqrt{\frac{R}{1-R}} \cdot G(0,999) \right) - PD \right) \cdot \frac{1 + (M-2.5) \cdot b}{1 - 1.5 \cdot b} \cdot 12.5 \cdot 1.06$$

$$Eormule pour la clientèle retail$$

$$\%RWA = LGD \cdot \left(N \left(\frac{1}{\sqrt{1-R}} \cdot G(PD) + \sqrt{\frac{R}{1-R}} \cdot G(0,999) \right) - PD \right) \cdot 12.5 \cdot 1.06$$
R, coefficient de corrélation
$$\cdot \text{ majoré pour les entités financières et les crédits hypothécaires}$$

- minoré pour les PME et les crédits revolving
- M. maturité du contrat

Figure 17: Formule mathématiques

6.2.4.5 Risques pondérés calculs sous encours en défaut :

- 1) Affectation des paramètres Balois à chaque contrat selon : - La cotation de l'algorithme, le type de contrepartie, le type de produit/garantie
- 2) Introduction du paramètre EL best et pris en compte de l'ancienneté contrat

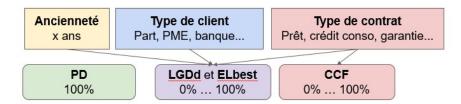


Figure 18: Risque pondérés défaut

- 3) Calcul du RWA selon une formule réglementaire pour chaque contrat :

Plus un contrat est ancien dans le défaut :

- L'estimation de la perte finale devient plus précise.
- Les provisions couvrent mieux cette perte.
- Le %RWA diminue avec l'ancienneté croissante du contrat

6.2.4.6 Ratios: 1) Ratio de solvabilité:

$$Ratio = \frac{\text{Fonds Propres réglementaires} - (\text{Expected loss - Provisions})}{\text{RWA Rd march\'e} + \text{RWA cr\'edit} + \text{RWA op\'erationnel}}$$

- Fonds propres de niveau 1
 - Plus sécurisés mais aussi plus contraignants pour les banques.
 - Incluent un coussin de conservation applicable à toutes les banques pour préserver les fonds propres.
 - Exigences de fonds propres (EFP)
 - Pilier 1:
 - * Réglementaires et identiques pour tous les établissements.
 - Pilier 2:
 - * Exigences supplémentaires déterminées par le régulateur en fonction des risques spécifiques de chaque établissement

2) Ratio de levier:

- Le ratio est simple à calculer car il prend uniquement en compte :
 - Encours Bilan et Hors-Bilan au dénominateur.
- Exemptions permettant de réduire le dénominateur :
 - Intra-groupes
 - Placements auprès de la CdC (Caisse des Dépôts et Consignations).

6.2.4.7 Comparaison des méthodes :

• Comparaison possibles des modalités de calcul des pertes attendues

COMPA	COMPARAISON DES PARAMETRES DE CALCUL DES PERTES ATTENDUES PRUDENTIELLES (BALE III) ET COMPTABLES (IFRS 9)										
PARAMETRES	CRITERES	BALE III	IFRS 9								
TOUS	Périmètre	Banque - périmètre en méthode interne avancée (IRBA) exclusivement (pas de paramètres pour périmètre en méthode standard)	Banque, y compris périmètre de calcul des exigences de fonds propres selon méthode standard (Financo, CFCAL,) + Assurance								
EAD	Prise en compte de l'échéancier de l'exposition au défaut	NON : assiette de calcul de perte attendue prudentielle = encours comptable corrigé du CCF	OUI : assiette de calcul de la perte attendue comptable = encours comptable échéancé par horizon de PD, corrigé du CCF et des événements non contractuels (remboursement anticipé, prolongation d'échéancier,)								
PD + LGD + CCF	Référence au passé	Exclusivement	Passé très récent ("point in time") + projection conditions économiques futures ("forward looking")								
PD + CCF	Horizon du défaut	12 mois	12 mois pour bucket 1 Echéance du contrat ou de l'opération pour bucket 2								

(EAD : Exposition au défaut ; PD : Probabilité de défaut ; LGD : Perte en cas de défaut ; CCF : coefficient de conversion d'un engagement hors-bilan en engagement au bilan)

Figure 19: Comparaison des méthodes

6.2.4.8 Rapprochement: monde comptable vs monde prudentiel:

- Nouvelle réglementation CRR 2 (entrée en vigueur : juin 2021) :
 - Comparaison des provisions comptables et des backstops sur les contrats en défaut.
- Publication BCE (août 2019) :
 - Évolutions sur le traitement des **NPE** (Non-Performing Exposures).
 - Convergence des règles de l'Addendum BCE avec le CRR pour :
 - * Aligner les exigences réglementaires.
 - * Éviter les chevauchements dans leur champ d'application.

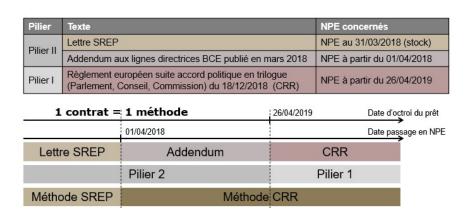


Figure 20: Rapprochement prudentiel vs comptable

- Les provisions comptables sont estimées et comptabilisées pour l'ensemble des NPE (Non-Performing Exposures).
- De nouvelles provisions prudentielles viennent en complément des premières.
 - Elles n'ont pas d'impact comptable mais interviennent dans le calcul des ratios de solvabilité.
 - Si le niveau de provisionnement prudentiel attendu n'est pas couvert par les provisions comptables :
 - * L'écart vient diminuer les fonds propres de catégorie 1 dans le calcul du ratio CET1.
- Le calcul est effectué contrat par contrat, contrairement aux EL-Provisions.

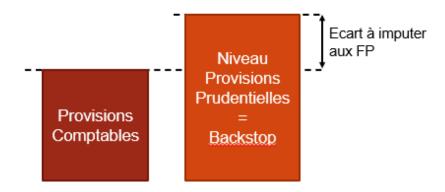


Figure 21: Rapprochement prudentiel vs comptable

6.2.4.9 Impacts financiers du risque de crédit :

6.2.4.10 Synthèse gestion du risque de crédit :

6.3 Focus pilier 2:

6.3.1 Qu'est ce que le SREP:

• Les **contrôleurs bancaires** évaluent régulièrement les risques des banques via le **SREP** (Supervisory Review and Evaluation Process).

Impact financier du risque de crédit

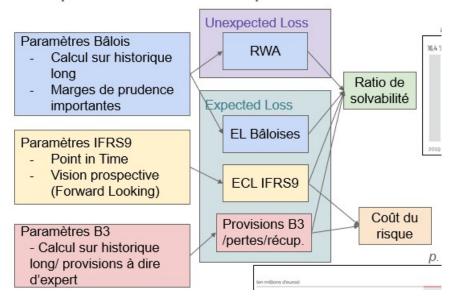


Figure 22: Impacts financiers

Synthèse de la gestion du risque de crédit

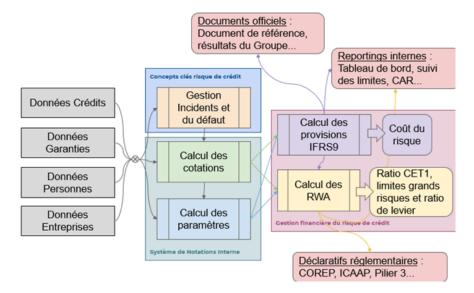


Figure 23: Synthèse

- Le SREP:
 - Synthétise les **constats annuels** des autorités prudentielles.
 - Impose des améliorations aux banques.
 - Évalue leur situation face aux exigences de fonds propres et leur gestion des risques.
 - Fixe des **objectifs clés** pour résoudre les problèmes identifiés.
- Le SREP analyse le **profil de risque** des banques sous **quatre angles** :
 - 1. Modèle d'activité:
 - Évalue la **soutenabilité** de la structure et la **diversité** des activités.
 - 2. Gouvernance et gestion des risques :
 - Analyse la structure organisationnelle et vérifie la gestion des risques.
 - 3. Risque sur le capital (basé sur l'ICAAP) :
 - Évalue les capitaux disponibles pour absorber les pertes (ex. : cyberattaques, baisse des cours, défauts de remboursement).
 - 4. Risque de liquidité et de financement :
 - Vérifie la capacité à répondre à des besoins de liquidité en période de crise (ex. : retraits massifs d'espèces).



Figure 24: SREP

- Le SREP est mis en œuvre par les Joint Supervisory Teams (JST) de manière continue, avec une décision SREP annuelle remise à chaque banque.
- Chaque banque reçoit une lettre précisant les mesures spécifiques à appliquer pour l'année suivante.

6.3.2 Déroulement du SREP :

- 1. Décisions adaptées :
 - Les exigences varient selon le **profil** de chaque banque.
 - Toutes les banques doivent respecter le **Pilier I** (exigence minimale de capital).
 - Le Pilier 2 permet d'imposer des capitaux supplémentaires ou des exigences qualitatives (gouvernance, gestion des risques).
- 2. Suivi continu:
 - Les décisions SREP alimentent la **planification stratégique** et influencent la **fréquence** et l'**intensité** des activités de surveillance (audits sur place ou sur pièces).

6.3.3 Implications pour les banques :

• Chaque banque est évaluée selon une méthodologie commune, adaptée à :

- Son **impact potentiel** sur le système financier.
- Son **niveau de risque** et son **statut** (entité mère, filiale, indépendante).
- Mesures possibles :
 - Augmentation des capitaux requis.
 - Cession de **portefeuilles de prêts** pour réduire les risques.
 - Remplacement des dirigeants ou ajustement de la stratégie commerciale dans les cas extrêmes.

6.3.4 L'ICAP:

L'ICAAP est un exercice annuel d'auto-évaluation visant à vérifier que les fonds propres d'une banque sont adéquats pour couvrir son profil de risque.

6.3.5 Exigences:

- Horizon minimal: 3 ans.
- Deux volets obligatoires :
 - Trajectoire économique.
 - Scénario adverse (stressé).

6.3.6 Objectif:

L'ICAAP produit un rapport annuel destiné aux organes dirigeants et aux autorités de supervision.

6.3.7 Les 7 principes (Guide BCE):

- 1. Responsabilité: L'organe de direction assure une gouvernance saine de l'ICAAP.
- 2. Intégration : L'ICAAP fait partie intégrante du cadre global de gestion.
- 3. Continuité des activités : L'ICAAP garantit l'adéquation des fonds propres pour assurer la pérennité de la banque.
- 4. Identification des risques : Tous les risques significatifs sont recensés et inclus.
- 5. Capital interne : Le capital est de haute qualité et bien défini.
- 6. Quantification des risques : Les méthodologies appliquées sont appropriées, cohérentes et validées indépendamment.
- 7. Tests de résistance : Des tests réguliers garantissent l'adéquation des fonds propres face à des conditions défavorables.

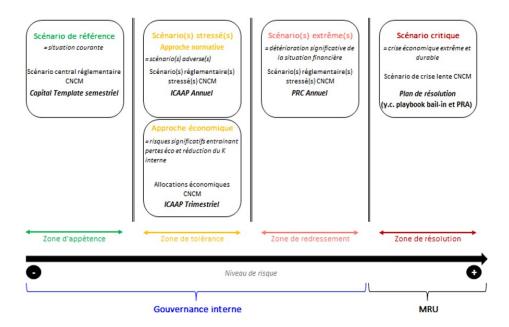


Figure 25: ICAAP

6.4 Exemple de risque de couveture de crédits :

6.4.1 Catégorie A : Administration centrale

• Population en STD / faible risque :

	Méthode	Bilan	Hors-bilan	Provision	RWA Crédit	Tx Provision	Tx RWA
Etat Français	STD	1 000 000 000	-	120 000	-	0,01%	0%
Collectivité	STD	10 000 000	1 000 000	20 000	2 000 000	0,2%	18%

Figure 26: Catégorie A

6.4.2 Catégorie B : Banque de détail

• Population méthode interne / diversité de produit

	Méthode	Bilan	Hors-bilan	Provision	RWA Crédit	Tx Provision	Tx RWA
Dérivé avec Banque C+	IRBF	-	1 000 000	-	500 000		50%
Banque B+	IRBF	1 000 000	-	2 000	100 000	0,2%	10%

Figure 27: Catégorie B

6.4.3 Catégorie C : Corporate

• Population en méthode interne / Importance de la gestion individualisée

	Méthode	Bilan	Hors-bilan	Provision	RWA Crédit	Tx Provision	Tx RWA
Grand Compte sain	IRBF	10 000 000	1 000 000	22 500	396 000	0,2%	3,6%
Grand Compte défaut	IRBF	5 000 000	-	4 000 000	-	80%	0%
Entreprise	IRBA	800 000	100 000	20 250	28 350	2,3%	3,2%

Figure 28: Catégorie C

6.4.4 Catégorie D : Retail/Detail

• Population en méthode interne / PTF de masse

	Méthode	Bilan	Hors-bilan	Provision	RWA Crédit	Tx Provision	Tx RWA
PME	IRBA	150 000	10 000	2 000	2 133	1,3%	1,3%
Particulier Habitat	IRBA	200 000	1 000	12,03	12,03	0,01%	0,01%
Particulier CC seul	IRBA	-	1 000	0,03	0,03	0,003%	0,003%
Particulier Conso	STD	5 000	-	25	3 731	0,5%	75%
Particulier défaut	STD	150 000	-	37 500	225 000	25%	150%

Figure 29: Catégorie D

6.4.5 Exemple autres catégories :

E : Equity et actions F : Titrisation G : Autres

	Méthode	Bilan	Hors-bilan	Provision	RWA Crédit	Tx Provision	Tx RWA
OPC transparisée	STD	5 000 000	-		9 500 000		190%
OPC non transparisée	STD	1 000 000	4 000 000		62 500 000		1250%
Immobilisation	STD	900 000	-		900 000		100%

Figure 30: Catégorie EFG

cf exercice fin de slide.